

Dossier suivi par M. Gérald AGUIRRE

Le 06 juin 2014

PLF/GA/PF 53 CLG

PREFECTURE DU GARD
Bureau des procédures environnementales
10 avenue Feuchères
30000 NÎMES

Affaire suivie par Madame LAMBERT

**Objet : Carrière de pierre de taille – Lieux-dits "Les Escaravassons et Coste Belle" –
Communes de Vers-Pont-du-Gard et de Castillon-du-Gard (30)
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière (Renouvellement)
– CARRIERES DE PROVENCE**

Monsieur Le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

Je soussigné, Pierre-Laurent FIGUIERE, de nationalité française, agissant en qualité de président de FIGUIERE PROMOTION, Présidente de la SAS CARRIERES DE PROVENCE, auquel appartient la société CARRIERES DE PROVENCE, sollicite :

la demande d'autorisation d'exploiter une carrière (Renouvellement)

Cette demande porte sur les parcelles du cadastre suivantes concernées pour partie (p) ou en totalité par la demande de renouvellement :

- ✓ département : Gard ;
- ✓ commune de Vers-Pont-du-Gard - section A - lieu-dit : « Coste-Belle » - parcelles : 454p, 2000p, 427, 1907p, 1908, 1909, 1910, 1911, 432, 433, 449p, 450p, 453p ;
- ✓ commune de Castillon-du-Gard - section D - lieu-dit : « Les Escaravassons » - parcelles : 977p, 541, 542, 543, 544, 545, 997p, 993p, 994, 995, 996p.

pour lesquelles la société CARRIERES DE PROVENCE dispose de la maîtrise foncière.

Cette demande porte sur une superficie de 11,5 hectares environ.

La capacité d'extraction demandée, sur une durée de 30 ans, est de 51 000t soit 30 000 m³ par an avec :

- ✓ Une profondeur moyenne d'extraction comprise entre 10 et 20 m par rapport au niveau du sol environnant ;
- ✓ une côte maximale d'extraction située à 67 mNGF

Siège social

Le Triangle - 235, Rue Léon Foucault
Parc de la Duranne
F-13857 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél : 33 (0) 4 42 399 399
Fax : 33 (0) 4 42 399 401

Direction commerciale

Route de Maussane
13990 Fontvieille - France
Tél : 33 (0) 4 90 54 70 47
Fax : 33 (0) 4 90 54 68 41

web : www.carrieres-de-provence.com
e-mail : info@carrieres-de-provence.com



Les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par cette demande sont les suivantes :

RUBRIQUE	ACTIVITE	QUANTIFICATION DE L'ACTIVITE	REGIME (1)	RAYON (2)
2510-1	1. Exploitation de carrière	Superficie totale de la demande = 11,5 ha dont : Superficie totale zone d'extraction = 6 ha Volume d'extraction annuel maximal = 30 000 m ³ Durée d'exploitation = 30 ans Profondeur moyenne d'extraction comprise entre 10 et 20 m par rapport au niveau de sol environnant Cote maximale d'extraction située à 67 mNGF	A	3 km
2517-2	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques 2. supérieure à 10 000 m ² mais inférieure ou égale à 30 000 m ²	Superficie de la plate-forme de stockage de blocs de 30 000 m ² au maximum	E	-

(1) A : autorisation ; D : déclaration ; S : servitude d'utilité publique ; C : contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement ; NC : Non classé - (2) Rayon d'affichage en kilomètres

Par la présente, la société CARRIERES DE PROVENCE s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint, notamment concernant la remise en état du site et la constitution des garanties financières.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble de la carrière visé à l'article R. 512-6 alinéa I-3 du Code de l'Environnement, établi à une échelle de 1/1000 au lieu de 1/200.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pierre-Laurent FIGUIERE
Président de FIGUIERE PROMOTION
Présidente de la SAS CARRIERES DE PROVENCE

